



Normandie Université



# FORMATION DOCTORALE

**BILAN  
2015 - 2019**





De l'ordre de 1 840 doctorants poursuivent actuellement leur thèse dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) présents sur le territoire normand. Comme constaté sur l'ensemble du territoire français, le diplôme de doctorat souffre en région d'un déficit de notoriété dû notamment à la fragmentation des effectifs entre les différents établissements. Le nombre d'inscrits par université ou école est souvent insuffisant pour pouvoir mener efficacement des actions et initiatives attendues à ce niveau de diplôme. C'est fort de ce constat que les établissements normands ont pris la décision de transférer en 2015 la compétence de la politique doctorale à Normandie Université, une Communauté d'Universités et Établissements (ComUE). Elle en assure donc depuis quatre ans sa mise en œuvre au nom de ses membres, les Universités de Caen Normandie, Le Havre Normandie et Rouen Normandie, ainsi que l'INSA Rouen Normandie, l'ENSICAEN et l'ENSA Normandie, et également au nom d'établissements associés (CESI, UniLaSalle et l'ESIGELEC) et d'établissements partenaires (GANIL, ESITC, ENVA) accueillant des doctorants.

Le doctorat est le plus élevé des grades universitaires et les indicateurs sur ce titre sont souvent considérés comme indicatifs du potentiel scientifique d'un site. Le doctorat est un diplôme phare qui participe à la renommée et à l'attractivité d'un établissement. Les bilans nationaux montrent que le nombre de doctorants formés en Normandie est inférieur à la moyenne nationale (3 % des étudiants contre 4 % en moyenne en France). L'objectif de la politique doctorale menée par Normandie Université est donc d'accroître ce taux en formant plus de docteurs, mieux préparés à une insertion professionnelle. Ainsi pour répondre à ce défi, la feuille de route confiée à Normandie Université se décline en cinq axes majeurs :

- Construire un espace doctoral unique en Normandie ;
- Élargir le périmètre de la formation doctorale ;
- Améliorer l'attractivité du doctorat, les conditions d'accueil et de suivi des doctorants ;
- Proposer une offre de formation favorisant l'insertion professionnelle ;
- Rapprocher la formation doctorale et le monde socio-économique.

# Construction d'un espace doctoral unique en Normandie

Les doctorants mènent leur recherche au sein de laboratoires d'accueil localisés sur plus d'une dizaine de campus répartis sur un territoire normand de 30 000 km<sup>2</sup>. Ils sont rattachés à un des quatre établissements habilités à inscrire en doctorat (les trois universités et l'INSA Rouen Normandie). Au cours des quinze dernières années, une politique doctorale commune s'est progressivement construite en Normandie via les regroupements successifs des doctorants au sein d'Écoles Doctorales normandes et disciplinaires, puis la création des collèges doctoraux haut- et bas-normands. Malgré cette volonté historique de convergence entre les établissements normands de l'ESR, la disparité des politiques doctorales entre les sites universitaires restait importante et nuisait à la visibilité de la formation doctorale en région et à son attractivité.

## Portage de l'accréditation du diplôme de doctorat par Normandie Université

Le transfert de l'accréditation du doctorat à Normandie Université au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est indéniablement une évolution de rupture démontrant la volonté des acteurs de s'organiser à l'échelle régionale. Ainsi, quel que soit leur établissement d'inscription, les doctorants se voient désormais décerner après leur soutenance de thèse le diplôme de docteur de Normandie Université.

## Des Écoles Doctorales aux contours normands

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les doctorants sont rattachés à une des huit Écoles Doctorales disciplinaires, toutes aux contours normands, permettant ainsi la mise en œuvre d'une politique d'accompagnement doctoral en cohérence avec les spécificités disciplinaires. Les disciplines et membres de ces Écoles Doctorales sont résumés ci-dessous.

École Doctorale	Intitulé	Domaines scientifiques*	Établissements membres	Établissements associés	Partenaires
ED NBISE	ED Normande de Biologie Intégrative, Santé, Environnement	Biologie, Santé	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie</u>	UniLaSalle	ENVA
ED PSIME	ED Physique, Sciences de l'Ingénieur, Matériaux, Énergie	Physique, Matériaux	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie, ENSICAEN, INSA Rouen Normandie</u>		GANIL ESITC
ED MIIS	ED Mathématiques, Information, Ingénierie des Systèmes	Sciences numériques	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie, ENSICAEN, INSA Rouen Normandie</u>	ESIGELEC CESI	
ED NC	ED Normande de Chimie	Chimie	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie, ENSICAEN, INSA Rouen Normandie</u>		
ED HSRT	ED Homme, Sociétés, Risques, Territoire	Sciences Humaines et Sociales	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie, ENSA Normandie</u>		
ED HMPL	ED Histoire, Mémoire, Patrimoine, langage	Humanités	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie</u>	ESADHaR ésam Caen/Cherbourg	
ED DN	ED Droit Normandie	Droit	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie</u>		
ED EGN	ED Économie, Gestion Normandie	Économie, Gestion	<u>Universités de Caen Normandie, Rouen Normandie et Le Havre Normandie</u>		

\* Principaux domaines scientifiques couverts par l'École Doctorale.

Les établissements soulignés sont habilités à inscrire en doctorat.

## Élargir le périmètre de la formation doctorale en Normandie

Normandie Université s'est fixée pour objectif d'accompagner les écoles, non encore dotées de laboratoires d'accueil reconnus par leur ministère de tutelle, souhaitant construire une politique doctorale en partenariat avec les universités. Elle a signé des conventions avec des établissements associés (CESI, ESADHaR, ésam Caen/Cherbourg) et partenaires (ESITC) précisant les conditions d'encadrement des doctorants hébergés au sein de ces écoles sous une double direction de thèses école/université et leur rattachement à l'École Doctorale du secteur disciplinaire.

Cet élargissement du périmètre doctoral a notamment conduit à l'inscription en 2018-2019 de cinq doctorants dans les spécialités "architecture" et "recherche et création artistique". Cette dernière spécialité n'est actuellement reconnue en France qu'à l'Université Paris-Sciences-et-Lettres (programme doctoral SACRe).

## Pilotage de la politique doctorale en Normandie

Depuis le transfert de la compétence à Normandie Université, la politique de formation doctorale est coordonnée par une de ses composantes, le Collège des Écoles Doctorales, puis est mise en œuvre par les Écoles Doctorales.

### LE COLLÈGE DES ÉCOLES DOCTORALES

Le Collège des Écoles Doctorales a pour objectifs d'harmoniser les politiques doctorales des établissements normands, de veiller aux conditions d'accueil, de proposer aux doctorants des formations transversales, d'organiser des événements doctoraux (cérémonie publique de remise du diplôme de docteur, Ma Thèse en 180 secondes), d'enquêter sur le devenir des docteurs et de renforcer les liens avec le tissu socio-économique.

Le Collège des Écoles Doctorales se réunit tous les deux mois et rassemble les directions et les gestionnaires des Écoles Doctorales, les vice-présidents et directions des services de la recherche des établissements membres et associés, et les représentants des doctorants élus au sein de leur École Doctorale. Les décisions et bilans du Collège sont présentés, pour information ou pour validation, au Conseil Académique et/ou au Conseil d'Administration de Normandie Université.

Les enquêtes menées indépendamment auprès des doctorants par leurs représentants ont également alimenté les réflexions et les prises de décisions du Collège des Écoles Doctorales.

### LES ÉCOLES DOCTORALES

Les missions des Écoles Doctorales sont de mettre en œuvre une politique d'admission des nouveaux doctorants, d'organiser les échanges scientifiques entre doctorants, de proposer aux doctorants des formations disciplinaires et d'assurer une démarche qualité de suivi du doctorant en mettant notamment en place des comités de suivi de thèse individuel.

Chaque École Doctorale est animée par un directeur, assisté de directeurs-adjoints et d'un conseil. Les directeurs-adjoints sont chargés de relayer la politique doctorale sur les différents sites universitaires et de gérer les aspects administratifs au niveau local, maintenant ainsi une proximité entre les doctorants et les pôles doctoraux du site. Chaque École Doctorale s'est dotée d'un Règlement Intérieur déclinant l'application dans son périmètre scientifique de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale.

## Harmonisation des procédures entre établissements

Afin que tous les doctorants et encadrants normands soient soumis aux mêmes règles et devoirs, quels que soient leur établissement et leur École Doctorale de rattachement, des procédures relatives à la formation doctorale ont été harmonisées. Ceci concerne les procédures de première inscription et de réinscription en thèse, les conventions de cotutelle internationale de thèse et de Label européen, les dispositifs de suivi des doctorants et la soutenance de thèse.

À l'harmonisation des procédures en cours est venue s'ajouter la mise en application commune des nouveaux dispositifs imposés par l'arrêté sur la formation doctorale du 25 mai 2016,

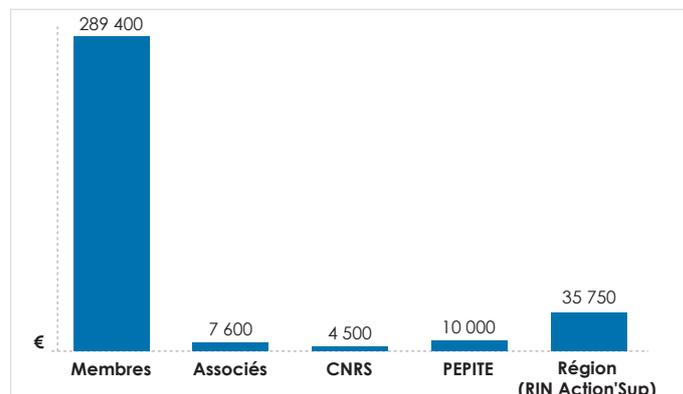
notamment la charte du doctorat, la convention de formation doctorale, les règlements intérieurs des Écoles Doctorales et les comités de suivi de thèse.

## Mise en commun des moyens, levier de la mise en œuvre d'une politique doctorale normande

Depuis 2017, les établissements membres transfèrent à Normandie Université les dotations budgétaires dédiées au soutien des Écoles Doctorales. Chaque École Doctorale est ainsi dotée d'un budget unique pour le financement de ses actions propres, calculé sur la base du nombre d'inscrits en doctorat et des soutenances annuelles. Depuis 2018, les établissements associés ou partenaires de Normandie Université et hébergeant des doctorants (ESITC, ESIGELEC, CESI et UniLaSalle) contribuent également au financement de la formation doctorale normande à hauteur de 200 € par an et par doctorant inscrit en année non dérogatoire.

La formation doctorale bénéficie également de soutiens financiers accordés par les grands organismes, le programme interrégional PEPITE Vallée de Seine et la région Normandie dans le cadre du dispositif régional RIN Action'Sup. Rappelons, qu'en complément de l'attribution de dotations aux Écoles Doctorales, les établissements membres de Normandie Université prennent en charge le coût des enseignements dispensés par leurs enseignants-chercheurs dans le cadre de la formation doctorale. Le budget global de la formation doctorale a atteint 345 k€ en 2018.

### FINANCEMENT DE LA FORMATION DOCTORALE



Dotée d'un budget unique, chaque École Doctorale mène désormais une politique budgétaire définie par son conseil. Le principal poste de dépense est, en Sciences Technologiques et Santé, le soutien financier aux doctorants pour une participation à un congrès, une formation ou une mobilité. Dans les domaines des Sciences Humaines et Sociales (ED HMPL et HSRT), droit et économie-gestion, la principale dépense réside en la contribution des Écoles Doctorales aux coûts des soutenances de thèse et ceci au détriment d'autres actions au bénéfice des doctorants. Une réflexion sur les calculs des dotations aux laboratoires entre les trois Universités doit être engagée pour permettre une prise en charge totale des coûts de soutenance par les laboratoires. Les Écoles Doctorales, quel que soit le domaine scientifique, pourront ainsi toutes consacrer leurs moyens financiers au soutien de la formation et de l'insertion professionnelle de leurs doctorants.

Les Universités de Caen Normandie et de Rouen Normandie confient également au Collège la répartition par École Doctorale de leurs contrats doctoraux, à l'exception des allocations doctorales fléchées par ces établissements (soutien aux Fédérations Hospitalo-Universitaires, politique internationale et handicap). Les Écoles Doctorales attribuent ensuite ces contrats doctoraux aux laboratoires selon leurs procédures propres. Elles se sont engagées cependant à maintenir, sur l'ensemble du contrat, un équilibre entre le nombre de contrats doctoraux reçus de chaque établissement et le nombre de contrats attribués à ses HDR.

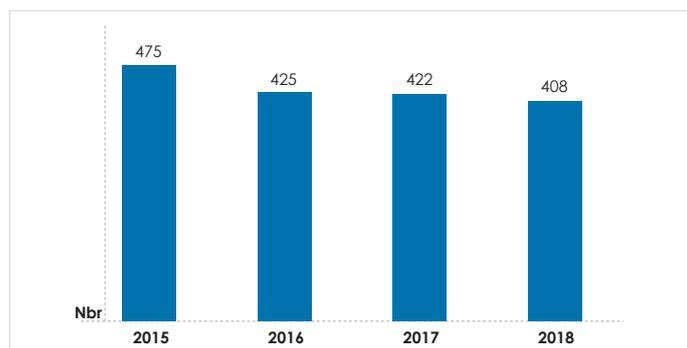
La mise en place à l'échelle normande du Collège des Écoles Doctorales et des Pôles de Formation et de Recherche a contribué à l'émergence d'une politique scientifique normande, notamment une politique régionale d'attribution des allocations doctorales. Celle-ci souffre cependant encore d'une trop forte complexité due à la coexistence de deux campagnes d'attribution des allocations, allocations d'établissement d'une part et allocations régionales d'autre part, et de politiques divergentes des établissements concernant les procédures d'attribution de leurs contrats doctoraux. Une procédure unique d'attribution des allocations doit être pensée en veillant au respect des missions de chacun ; aux laboratoires et établissements de définir une politique de choix des thématiques scientifiques et aux Écoles Doctorales de veiller à la qualité de l'encadrement de thèse et de mener une politique d'admission équitable des nouveaux doctorants.

## Les doctorants

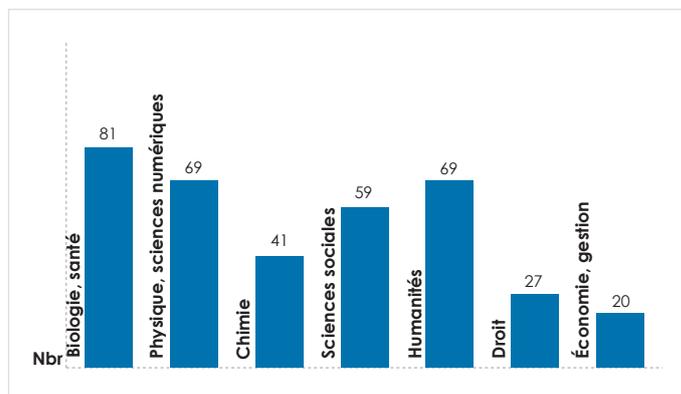
### Inscriptions en doctorat

Les inscriptions en première année de doctorat ont baissé sur la période 2015-2018 avec 408 inscriptions en 2018. Sur la même période, le nombre d'inscription en thèse en France a chuté de 10 %. Cette baisse en Normandie suit donc la tendance nationale bien que plus marquée (-14 %). Notons que la proportion de doctorants salariés baisse depuis 4 ans et que celle-ci est la cause principale de la diminution globale d'inscription en doctorat. Cette baisse peut pour partie s'expliquer dans les champs des Sciences Humaines et Sociales par le faible taux actuel de recrutement dans les Universités n'incitant pas les enseignants du Secondaire à s'engager dans une thèse avec l'espoir de candidater à un poste de Maître de Conférences. Globalement, le nombre total d'inscrits en thèse a baissé de 2 000 à 1 840 entre 2015 et aujourd'hui, diminution résultant de la baisse des inscriptions mais également des efforts consentis par les Écoles Doctorales en Sciences Humaines et Sociales, Droit et Économie-Gestion pour diminuer drastiquement le nombre de thèses excessivement longues.

#### INSCRIPTIONS EN THÈSE EN NORMANDIE

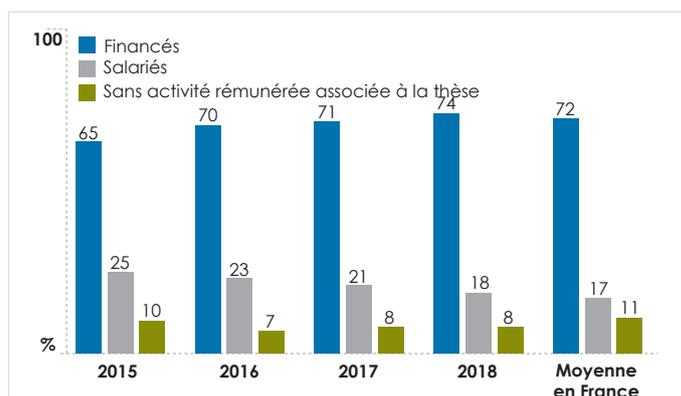


#### INSCRIPTIONS PAR ÉCOLE DOCTORALE (MOYENNE DE 2015 À 2018)

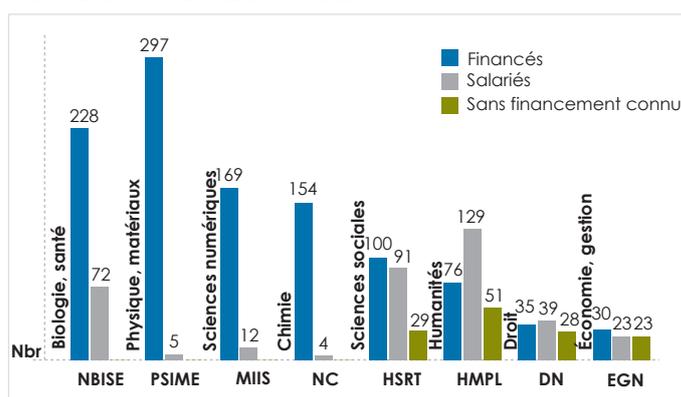


Globalement, entre 65 % et 73,5 % des doctorants inscrits depuis 2015 bénéficient d'un financement de thèse et 18,5 à 25 % sont salariés (enseignants du secondaire, professions juridiques, praticiens hospitaliers ...). Le nombre de doctorants non financés (8 %) reste trop important bien qu'inférieur à la moyenne nationale. Ces données cumulées masquent cependant une très forte disparité des financements des doctorants entre domaines scientifiques, notamment le nombre de doctorants non financés ou ayant une activité professionnelle. Cette disparité régionale est à l'image des constats réalisés au niveau national.

#### FINANCEMENT DES DOCTORANTS



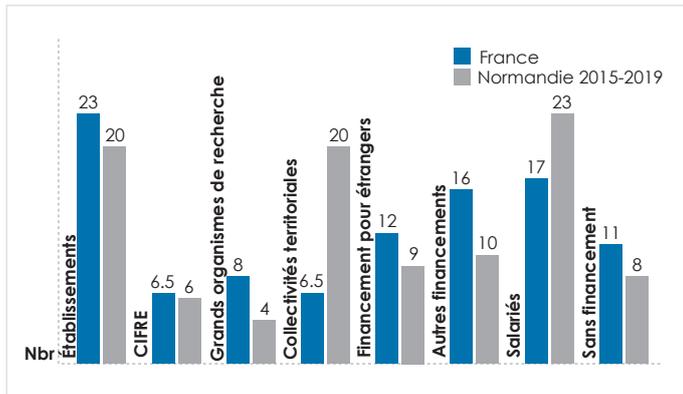
#### FINANCEMENT PAR ÉCOLE DOCTORALE



Les contrats doctoraux sont principalement financés sur dotations accordées par les établissements et la Région Normandie (50 et 100 %). Ils atteignent les deux tiers des contrats doctoraux signés en 2018. Rappelons que le nombre de thèses co-financées par la région est en augmentation et impliquent des sources diverses de co-financeurs (Labex, EPIC ...).

Les principaux autres financements de thèse sont les conventions CIFRE et les allocations pour doctorants étrangers. Le diagramme ci-dessous présente le financement de thèses en Normandie par comparaison avec les données nationales.

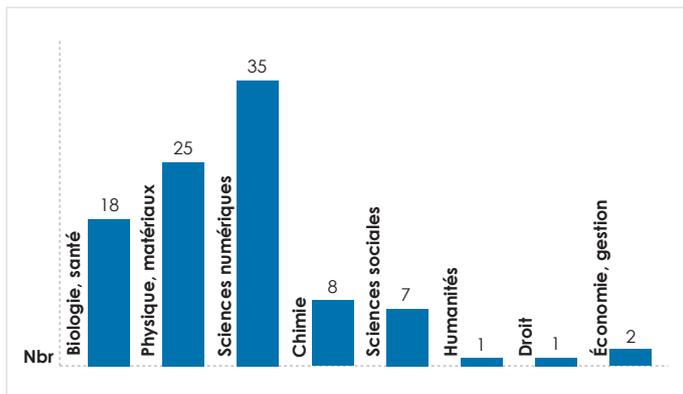
## FINANCEMENT DES THÈSES



## CIFRE

Le dispositif CIFRE permet à une entreprise de bénéficier d'une aide financière pour recruter un jeune doctorant dont les travaux de recherche sont encadrés par un laboratoire public de recherche et conduiront à la soutenance d'une thèse. Le nombre de CIFRE en Normandie est stable entre 2015 et 2018. Le nombre de convention CIFRE en Sciences Humaines et Sociales reste cependant inférieur à la moyenne nationale.

### ALLOCATIONS CIFRE PAR ÉCOLE DOCTORALE



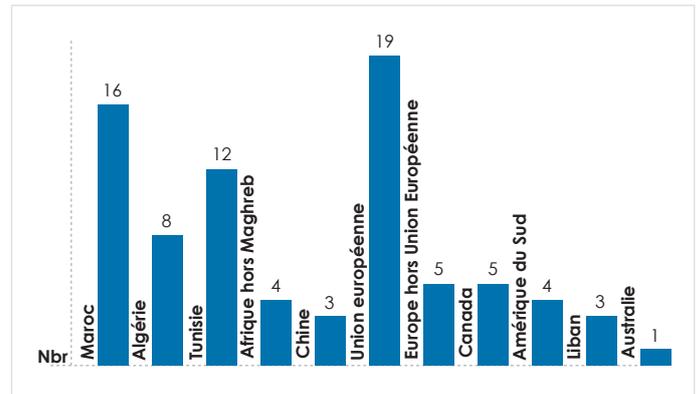
## Co-tutelles internationales de thèse

La cotutelle de thèse est un dispositif qui favorise la coopération scientifique entre des équipes de recherche française et étrangère et participe ainsi à la politique internationale de l'établissement. L'étudiant en cotutelle effectue son travail sous le contrôle d'un directeur de thèse dans chacun des deux pays concernés. Pour un même travail de thèse et une soutenance unique, le doctorant reçoit deux diplômes de doctorat mentionnant la cotutelle internationale, dans chacun des pays concernés.

Une nouvelle convention de co-tutelle a été votée le 12 décembre 2016 par le Conseil Académique de Normandie Université. Cette convention réaffirme les principes généraux régissant une co-tutelle internationale de thèse en imposant l'alternance de séjours de recherche dans les deux pays partenaires et instaurant l'attribution de conditions financières minimales aux doctorants lors de leur séjour en France.

Les principaux pays ayant signé une convention de co-tutelle de thèse avec un établissement normand depuis 2015 sont mentionnés ci-dessous. Les principaux pays partenaires sont issus du Maghreb et de la communauté européenne.

## PAYS PARTENAIRES DES CO-TUTELLES DE THÈSE



## Contrats doctoraux pour doctorants en situation de handicap

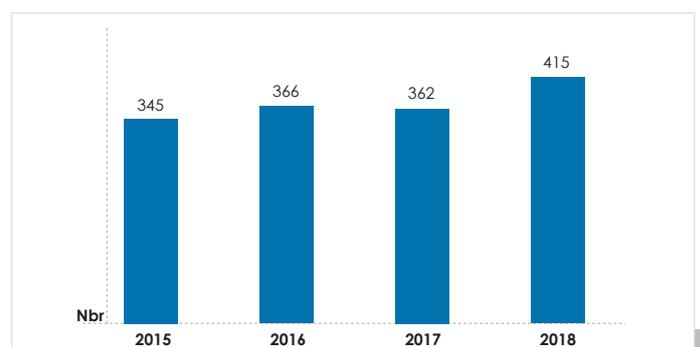
Une attention particulière a été portée à l'attribution de contrats doctoraux "handicap" soit dans le cadre de la campagne nationale conduite par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, soit dans le cadre des schémas directeurs "handicap" des établissements. Normandie Université s'est appuyée sur les "missions handicap" des établissements normands qui sont chargés de mettre en œuvre une procédure d'identification des candidats potentiels au sein des masters régionaux. Les candidats sélectionnés ont ensuite candidaté à l'attribution d'un contrat doctoral "handicap" dans le cadre des campagnes nationale et locale, en collaboration avec les laboratoires d'accueil potentiels et l'École Doctorale du secteur disciplinaire. Comme l'indique le bilan ci-dessous, 4 allocations doctorales ont été accordées en Normandie ces deux dernières années, soit près de 5% des allocations d'établissements.

	Allocation établissement	Allocation ministère	Allocation régionale	Total
2015	0	0	0	0
2016	2	1	0	3
2017	2	1	1	4
2018	2	2	0	4

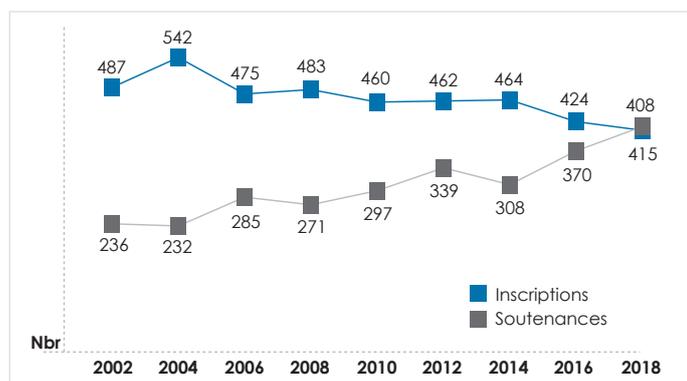
## Soutenances de thèse

Si le nombre d'inscriptions est en légère diminution depuis 4 ans, le nombre de soutenances de thèse est lui en croissance sur la même période. Le différentiel entre les nombres d'inscription et de soutenance annuelles résulte des abandons de thèse, principalement de doctorants en situation précaire ou de doctorants ayant une activité professionnelle autre et qui ne sont plus en mesure de dégager suffisamment de temps pour la poursuite de leurs travaux de thèse ou qui ont fait le choix d'une réorientation professionnelle. C'est aussi le résultat de la politique de réduction de la durée des thèses suivi depuis plusieurs années par les Écoles doctorales, afin de faire soutenir les thèses dites longues.

### SOUTENANCES DE THÈSE



Fait notable, cette augmentation du nombre de soutenances de thèse depuis 2015 s'inscrit dans une dynamique générale observée depuis l'année 2000. Cette augmentation est constatée d'une manière générale en France mais de façon beaucoup moins marquée qu'en Normandie (+ 15 % en 10 ans en France contre + 30 % en Normandie). Comme signalé plus haut, le nombre d'inscription baisse sur la même période. Les deux courbes se rejoignent cette année, preuve que le taux de soutenance de thèse est en forte progression. Cette évolution est à mettre au bénéfice de la mise en place des contrats doctoraux et de l'augmentation des financements dédiés à la thèse. Les politiques d'accompagnement du doctorant menées par les Écoles Doctorales ont certainement également contribué à ce changement.

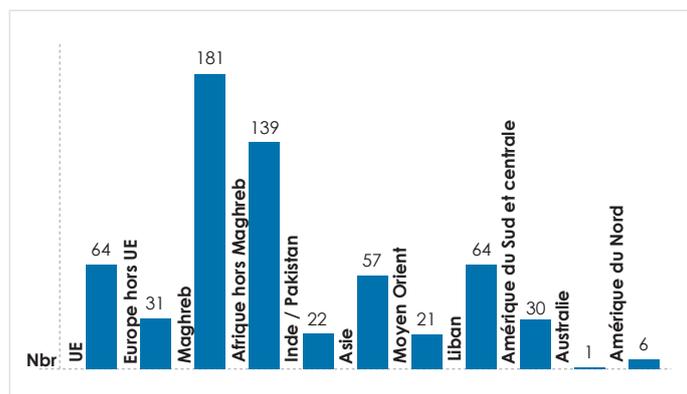


### Profil des doctorants normands

Le nombre de doctorants (55 %) est supérieur à celui des doctorantes (45 %), valeurs proches des moyennes nationales (hommes : 52 % et femmes : 48 %). Une variabilité est cependant observée en fonction des domaines scientifiques, à l'image des proportions relatives observées dans les formations en amont.

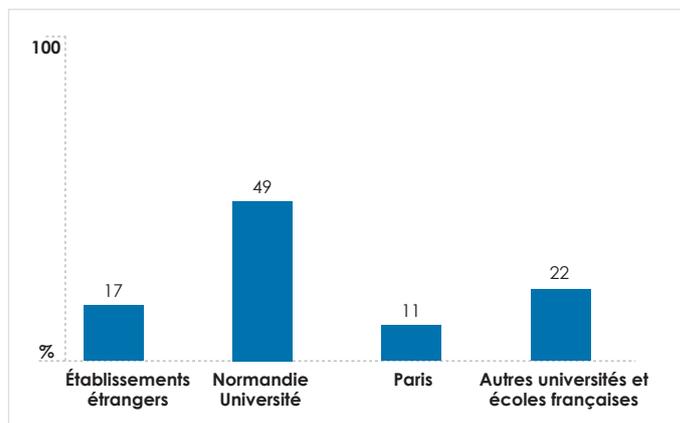
Entre 2015 et 2018, 38 % des inscrits en doctorat sont d'origine étrangère avec une répartition géographique décrite ci-dessous. Une majorité est issue du continent africain. La Normandie accueille également une importante communauté libanaise.

### ORIGINE DES DOCTORANTS INTERNATIONAUX



Sur la base des inscriptions en 2018, les doctorants ont obtenu leur diplôme de master ou équivalent pour 17 % à l'étranger et 49 % en Normandie. Le tiers restant des inscrits sont diplômés d'autres universités et écoles françaises, majoritairement des établissements parisiens.

### LIEU D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ACCÈS EN DOCTORAT



### Les doctorants, acteurs de l'enseignement supérieur

Les doctorants ont l'opportunité d'enseigner dans les établissements selon deux procédures distinctes. Les doctorants sous contrat peuvent bénéficier d'une mission enseignement allant jusqu'à 64 h dans un établissement dans le cadre du parcours "Carrières dans la recherche et de l'enseignement supérieur" de l'offre de formation doctorale. À ces missions est associée une obligation de suivi d'une formation pédagogique dispensée par les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de Rouen et de Caen. Alternativement, tout doctorant peut effectuer des vacations d'enseignement quel que soit son statut. Au cours de l'année universitaire 2016-2017 prise à titre d'exemple, 12 600 h d'enseignement ont ainsi été dispensées sous forme de missions enseignement, soit l'équivalent de 65 postes d'enseignant.

Les enquêtes menées auprès des doctorants ont mis en lumière les difficultés des doctorants à obtenir des vacations en enseignement, notamment pour des doctorants sans activité rémunérée associée à la thèse. Pour faciliter la communication entre la formation doctorale et les Unités de Formation de Recherche (UFR) qui gèrent le recrutement des enseignants vacataires, les Écoles Doctorales ont pris la décision de fournir en fin d'année universitaire aux UFR des listes de doctorants souhaitant enseigner et leurs domaines de compétences.

# Une formation doctorale orientée vers l'insertion professionnelle



Depuis la rentrée universitaire 2017-2018, l'offre de formation doctorale a été profondément revue pour qu'elle soit plus ouverte sur les métiers de demain et qu'elle s'adresse à tous les doctorants quel que soit leur domaine scientifique. Cette formation est désormais unique sur le territoire normand et est composée de modules transversaux mis en place et gérés par le Collège des Écoles Doctorales et ouverts à tous les doctorants, et de modules disciplinaires organisés par chaque

École Doctorale et répondant aux besoins spécifiques de ses doctorants.

La formation transversale propose une quarantaine de modules dispensés par des intervenants universitaires ou des professionnels non académiques (consultants, membres des structures de CSTI et personnels APEC et DGSJ). Cette formation se décline en :

## Les modules d'acquisition de compétences complémentaires sur les thèmes suivants :

- Communication et "savoir-être" ;
- Méthodologies et outils de la thèse ;
- Protéger, valoriser et diffuser les résultats et les produits de la recherche ;
- Accompagnement du devenir professionnel ;
- Diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle.

Un accent particulier a été mis sur la sensibilisation des doctorants aux questions de la médiation scientifique et ceci en partenariat avec les deux structures régionales chargées de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI) : Relais d'Sciences au Dôme à Caen et Science Action au Pôle Régional des Savoirs à Rouen. Notamment, il est demandé à chaque doctorant sous contrat doctoral de s'engager à participer à une action de médiation scientifique par an, qu'elle soit organisée par Relais d'Sciences ou Science Action (Experimenterium, FabLab ...) ou par les établissements et les laboratoires (Salles des Sciences, Fêtes de la Science ...). L'Université de Rouen Normandie envisage d'accorder des missions et/ou des vacations de "diffusion de la culture scientifique et technique" à des doctorants pour mettre en œuvre des animations au sein des expositions organisées au Pôle Régional des Savoirs à Rouen (récemment renommé Atrium).

## Les modules de parcours professionnels ciblant trois secteurs d'emploi

- Carrières dans la recherche et de l'enseignement supérieur ;
- Carrières en entreprise ;
- Carrières dans les agences et les administrations territoriales, nationales et internationales.

Le module d'information sur les carrières internationales inclut une visite des institutions européennes à Bruxelles.

### DOCTORANTS NORMANDS À BRUXELLES - NOVEMBRE 2018



## Modules résidentiels ; le module "Créer et Innover" et les Doctoriales Vallée de Seine.

Deux modules résidentiels visant l'insertion professionnelle en secteur non académique viennent compléter l'offre de formation doctorale normande ; le module "créer et innover" et les Doctoriales Vallée de Seine. Ces modules sont organisés dans le cadre de PEPITE Vallée de Seine en partenariat avec l'Université Paris-Seine (l'Université de Cergy-Pontoise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) et avec les contributions de personnels de Normandie Valorisation et Normandie Incubation, des services de valorisation des établissements et de l'Agence de Développement de Normandie.

### DOCTORIALES VALLÉE DE SEINE - AVRIL 2018



## Accompagnement individuel

Le suivi des formations doctorales s'avère parfois insuffisant pour certains doctorants qui, au fur et à mesure que les années passent, éprouvent des difficultés croissantes à appréhender l'après thèse (perte de confiance, méconnaissance de ses propres atouts et compétences...). Dans ce but, Normandie université a recruté en 2018 un chargé d'accompagnement doctoral issu du secteur privé dont la mission est notamment de recevoir à leur demande des doctorants nécessitant des accompagnements plus individualisés pour des bilans de compétences, des préparations à un recrutement ou autres actions jugées utiles. En un an, 41 doctorants ont bénéficié de ce soutien personnalisé à raison de 3 à 4 entretiens par personne.

## La formation doctorale en quelques chiffres

Au total, la formation doctorale a accueilli 1400 participants en 2017-2018 et impliqué 70 intervenants pour un total de 1 100 heures de formations dispensées. Parmi les intervenants, un quart ne sont pas des enseignants-chercheurs des universités normandes et ont contribué à travers leurs compétences spécifiques à ouvrir et diversifier l'offre de formation.

## La gestion opérationnelle des formations

La gestion des formations transversales est assurée au niveau des pôles doctoraux des établissements. À l'issue de chaque formation, les participants renseignent un questionnaire de satisfaction permettant de réorienter les contenus si jugés non satisfaisants. La gestion des formations disciplinaires est assurée par les secrétariats des ED et suit les mêmes procédures que celles adoptées pour les formations transversales.

## La prise en charge des coûts financiers

Les coûts des enseignements dispensés par un enseignant-chercheur sont pris en charge par son établissement d'exercice. Chaque enseignant-chercheur déclare les heures effectuées dans son service statutaire, que ces heures aient été dispensées dans son établissement d'exercice ou dans un établissement distinct. Les coûts des interventions des autres intervenants sont à la charge de Normandie Université. Les interventions des prestataires externes (consultants) sont pris en charge par la Région Normandie via le dispositif RIN Action'Sup.

## Une formation doctorale largement perfectible

L'enquête conduite auprès des doctorants montre que près de 50 % des répondants sont insatisfaits par l'offre de formation doctorale. Ceci ne concerne pas les modules suivis qui jouissent de bons taux de satisfaction. Les critiques principales concernent le manque de formations spécifiques et la difficulté à se libérer pour participer à des formations proposées, notamment pour ceux ayant une activité professionnelle. Pour l'année 2018-2019 les Écoles Doctorales normandes ont retravaillées leur offre de formations spécifiques afin qu'elles soient plus en adéquation avec les attentes de leur doctorants.

De même, il faudra impliquer le monde socio-économique dans cette formation doctorale, notamment sous forme de présentations des métiers et opportunités d'emploi, voire de visites de sites industriels.

## La formation à l'encadrement doctoral

Les Écoles Doctorales ont, depuis l'arrête du 25 Mai 2016, pour nouvelle mission de proposer des formations à l'encadrement doctoral. Une réflexion est en cours sur la mise en place de ces formations. Ces formations pourraient être intégrées aux modalités d'obtention de l'HDR et/ou à la formation des enseignants-chercheurs nouvellement recrutés.

# Une communication sur le doctorat en Normandie

La stratégie de communication de Normandie Université consiste à mener des actions concertées au nom des établissements membres et associés, et ce afin de gagner en visibilité et de contribuer au rayonnement du doctorat auprès du public. Les deux événements majeurs organisés sont "Ma thèse en 180 secondes" et la cérémonie de remise du diplôme de doctorat, complétés depuis peu par la création d'un réseau social dédié aux doctorants normands.

## Ma thèse en 180 secondes



Le concours "Ma thèse en 180 secondes" (MT180) permet aux doctorants de vulgariser leur sujet de recherche devant un auditoire profane. Chaque doctorant doit réaliser, en trois minutes, un exposé concis et convaincant sur son projet de recherche, en s'appuyant sur une seule diapositive. Ce concours connaît un retentissement grandissant en France largement relayé par les médias publics. MT180 est co-organisée en Normandie depuis 2014 par Normandie Université et la

Délégation Normande du CNRS en partenariat avec Le Dôme. De l'ordre de quarante doctorants s'inscrivent à ce concours chaque année dont douze sont retenus pour la finale régionale. Les lauréats représentent ensuite la Normandie lors de la finale nationale.

MT180 est devenu un remarquable levier de communication de la recherche académique vers le public. Pour tirer parti de cet éclairage national et toucher un auditoire plus large, les finales régionales normandes de MT180 sont organisées en dehors des campus universitaires (Le Dôme à Caen en 2017, l'Hémicycle du conseil régional de Rouen en 2018 et les Grands Salons de la Mairie du Havre en 2019) et s'appuient sur une communication active vers le grand public et les lycées avec le concours des associations locales de médiation scientifique.

## APOLLINE CHABENAT ET SYLVAIN LABORDE - FINALISTES NORMANDS 2019 SÉLECTIONNÉS POUR LA FINALE NATIONALE



## Cérémonie de remise de diplômes de doctorat

Depuis 2016, les docteurs normands reçoivent le diplôme de docteur de Normandie Université lors d'une cérémonie publique qui assemble chaque année les diplômés et leurs proches. Après les éditions passées au palais des sports de Rouen en 2016, dans l'amphi Pierre Daure à Caen en 2017 puis la Scène nationale du Havre "Le volcan" en 2018, l'édition 2019 s'est déroulée au Théâtre des Arts de Rouen le 29 mars. Ces cérémonies connaissent un succès croissant avec cette année 1 100 personnes présentes dont 195 docteurs diplômés en 2018.

CÉRÉMONIE AU THÉÂTRE DES ARTS DE ROUEN - MARS 2019



## Un réseau social animé par les doctorants

Initié en janvier 2019 par Normandie Université, Le Dôme et le CNRS Normandie, le projet "Réflexion.s : Instantanés de recherche" a pour objectif de relayer la communication sur la recherche normande via les réseaux sociaux. Des docteurs et doctorants "ambassadeurs" invitent les publics à suivre leur quotidien via Instagram et à les rencontrer à l'occasion d'événements de culture scientifique et technique organisés en Normandie. Suite à un premier appel à candidature lancé en novembre 2018, 10 doctorants ont suivi une formation en communication, médiation scientifique et médias sociaux.



## Améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement des doctorants

Il ressort des enquêtes menées auprès des doctorants qu'il leur est difficile de comprendre l'organisation de la formation doctorale en Normandie et d'identifier les personnes pouvant les guider dans leurs démarches et les conseiller. Ces difficultés sont amplifiées pour ceux ne maîtrisant la langue française lors de leur arrivée en région normande. Pour remédier à ce constat, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre.

### Réunions d'accueil

Les doctorants nouvellement inscrits sont reçus depuis la rentrée 2018 sur les 3 sites normands, Caen, Rouen et Le Havre, pour une présentation générale de la structuration de la formation doctorale en Normandie, de la politique de médiation scientifique, de l'organisation des établissements d'inscription (Universités et INSA Rouen Normandie) et des services des bibliothèques universitaires. À ces réunions s'ajoutent des réunions disciplinaires organisées par les ED et une réunion d'accueil par le Président de la région Normandie des doctorants bénéficiant d'une allocation doctorale régionale.

Le nombre de doctorants non francophones étant important, une version anglaise des documents d'inscription en doctorat (charte, convention de formation) leur est fournie à leur arrivée puis ils ont la possibilité de suivre une formation en français dispensées par les services universitaires en Français Langue Etrangère (FLE).

ACCUEIL DES DOCTORANTS NORMANDIE UNIVERSITÉ - NOVEMBRE 2018



## Maisons du Doctorat

Des "maisons du doctorat" sont maintenant installées sur les principaux sites universitaires. Les personnels des pôles doctoraux et les directions des écoles doctorales y sont regroupés afin que toute la gestion de leur cursus doctoral, de leur première inscription à leur suivi postdoctoral, soit regroupée auprès d'un même interlocuteur. Les doctorants peuvent y recueillir les informations et conseils utiles en un lieu unique. Ces maisons du doctorat offrent également aux doctorants des salles dédiées à la formation doctorale et des lieux de rencontre pour les associations. Elles sont également ouvertes aux étudiants en master en quête d'informations sur le doctorat.



### Application SyGAL

Normandie Université s'est doté depuis 2018 d'une application propre de gestion nommée "Système de Gestion et d'Accompagnement doctoral" (SyGAL). SyGAL étant interopérable avec les plateformes APOGEE et Cocktail des quatre établissements inscrivant en doctorat, cet outil propose aux différents acteurs du parcours doctoral une vision globale et dynamique des thèses passées depuis 1998 et en cours, quel que soit le lieu d'inscription. Les données et statistiques présentées dans ce bilan sont extraites de cette application.

SyGAL offre aux doctorants un outil interactif avec les services des pôles doctoraux et les Écoles Doctorales en permettant une gestion unique et dématérialisée des procédures de soutenance et de dépôt de thèses. L'application SyGAL permettra également à court terme la gestion dématérialisée de l'ensemble des autres étapes du parcours doctoral : formations doctorales, comité de suivi de thèse et rapports annuels. Une version en langue anglaise de SyGAL sera également progressivement mise en place pour faciliter l'accès aux doctorants non francophones.

## Rapprochement avec le monde socio-économique

Longtemps considéré comme un diplôme d'accès à une carrière académique, le doctorat trouve progressivement sa place dans le monde socio-économique. La création des Écoles Doctorales, chargées notamment de préparer les docteurs à une insertion professionnelle non académique, a contribué à ce changement de cap. Puis deux dispositifs incitatifs nationaux ont également participé à cette évolution ; les CIFRE en 1981 et le dispositif "jeunes docteurs" (DJD) dans le cadre du crédit d'impôt recherche en 1999. Depuis les réformes intervenues entre 2004 et 2008, une entreprise peut sous certaines conditions bénéficier pendant 24 mois d'un crédit d'impôt de 60% du coût salarial d'un docteur embauché en premier CDI. Le récent amendement Montchalin assortit désormais le crédit d'impôt recherche d'obligations de résultats, notamment en matière de recrutement de docteurs.

Depuis la rentrée 2018, le doctorat est inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles (RNCP). Cette décision attendue depuis de nombreuses années, constitue une étape majeure dans la reconnaissance officielle du doctorat comme un diplôme d'accès à l'entreprise et plus largement au monde socio-économique. Compte-tenu de la pluridisciplinarité des écoles doctorales normandes, le Conseil Académique de Normandie Université a voté le principe de l'accréditation des vingt-deux fiches proposées par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et de l'Innovation. Ces fiches RNCP correspondent aux 22 segments professionnels identifiés par le Conseil National Éducation Économie et couvrent l'intégralité des secteurs d'activité.

En complément de ces dispositifs et décisions politiques favorisant le rapprochement entre la formation doctorale et le secteur socio-économique, le Collège des Écoles Doctorales a pris la décision de mettre en œuvre des dispositifs prévus dans les arrêtés sur la formation doctorale mais non valorisés en Normandie. La mise en application de ces dispositifs, les missions doctorant-conseil et le doctorat par VAE, sera accompagnée d'une communication active vers le monde socio-économique.

### Les missions doctorant-conseil

Les missions doctorant-conseil font partie des activités hors-recherche qu'un doctorant contractuel peut accomplir dans le cadre de son contrat au même titre que les missions "enseignement". Elles correspondent à des activités de consultance exercées dans une entreprise, une collectivité territoriale, une administration, un établissement public ou une association pour une durée de 16 à 32 jours par an. À travers ces activités, les doctorants peuvent compléter leur expérience professionnelle, en mettant en application leurs compétences de jeunes chercheurs, dans un contexte différent de celui de leur travail de recherche.

## Le doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience

Le doctorat, au même titre que tout diplôme national, doit pouvoir être obtenu soit en formation initiale, soit en formation continue, soit encore par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Sous l'égide de Normandie Université, une procédure d'obtention d'un doctorat par Validation des Acquis de l'Expérience a été établie en collaboration avec les services de la recherche et de la formation continue des trois Universités normandes et de l'INSA Rouen Normandie. Cette procédure comprend une étape de recevabilité du dossier par la formation continue de l'établissement d'inscription puis l'examen par une commission ad hoc de l'école doctorale dont relève la spécialité du candidat. Cette commission évalue la faisabilité au vue du dossier scientifique du candidat, notamment de la production de connaissances nouvelles par le candidat dans le cadre de ses activités professionnelles. Ensuite, le candidat s'inscrit en doctorat et prépare son manuscrit de thèse pour une période de 12 mois dans les conditions analogues à celles de tout autre doctorant.

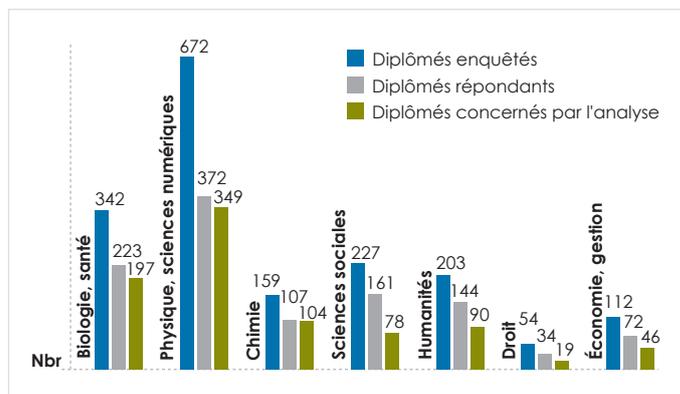
## L'insertion professionnelle des docteurs normands

Les informations rapportées dans ce chapitre résultent du cumul des données collectées par les Observatoires de la Vie Etudiante des universités normandes au cours de 5 campagnes d'enquêtes. Ces enquêtes ont été menées auprès des docteurs normands des promotions 2009 à 2013, interrogés sur leur situation 3 années après l'obtention du diplôme. 1 769 docteurs ont été interrogés sur la période allant de 2012 à 2016, parmi eux 1 113 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 63%. Le taux de réponse des docteurs de nationalité étrangère est inférieur au taux de réponse des docteurs français : 44% contre 76%. L'ensemble des résultats de ces enquêtes, ainsi que les données récoltées au plan national à titre de comparaison, sont disponibles sur <https://sygal.normandie-univ.fr/informations/afficher/61>.

Les données sur la qualification, l'insertion professionnelle et les conditions d'emploi sont calculées sur la population de diplômés suivante : diplômés âgés de moins de 35 ans à l'obtention de la thèse et n'étant pas en poursuite d'études au moment de l'enquête. Ce choix méthodologique permet alors de produire des indicateurs sur une population rentrée sur le marché du travail immédiatement après l'obtention du diplôme et avec peu ou pas d'expérience professionnelle.

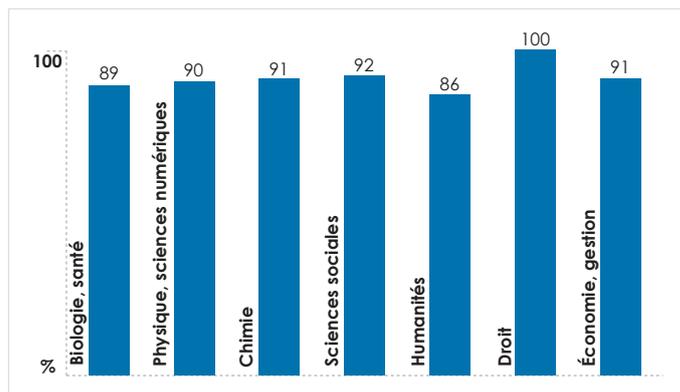
Les enquêtes ayant été conduites auprès de docteurs ayant soutenu leur thèse avant les changements des périmètres des Ecoles Doctorales "physique-matériaux" et "sciences numériques" au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les données relatives à ces secteurs sont regroupées en un seul item. Les caractéristiques sociodémographiques variant en fonction de l'école doctorale, l'effectif retenu pour mesurer l'insertion professionnelle peut être faible et donc manquer de significativité pour certaines écoles doctorales.

### RÉPONDANTS À L'ENQUÊTE

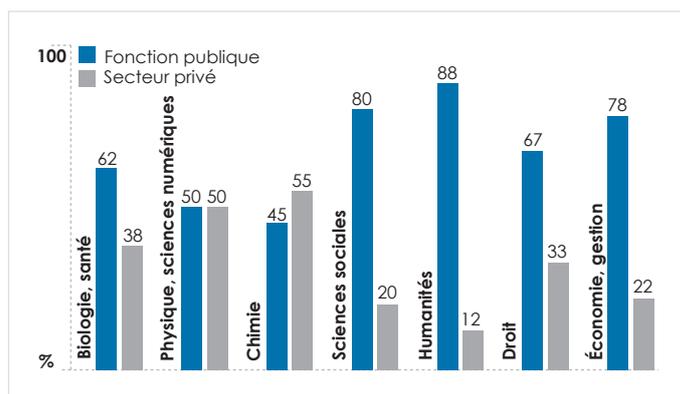


90% des docteurs occupent un emploi trois ans après leur soutenance. Parmi eux, la quasi-totalité occupe un emploi de niveau cadre avec des variations allant de 87% à 100% selon les disciplines. Cette valeur est analogue au taux national rapporté dans les études ministérielles récentes. 60% des docteurs ont une activité dans la fonction publique mais avec une forte disparité disciplinaire. Si l'équilibre est atteint entre la fonction publique et le secteur privé en sciences technologiques et santé, les docteurs diplômés en sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion occupent très majoritairement des emplois dans la fonction publique.

### DOCTEURS OCCUPANT UN EMPLOI

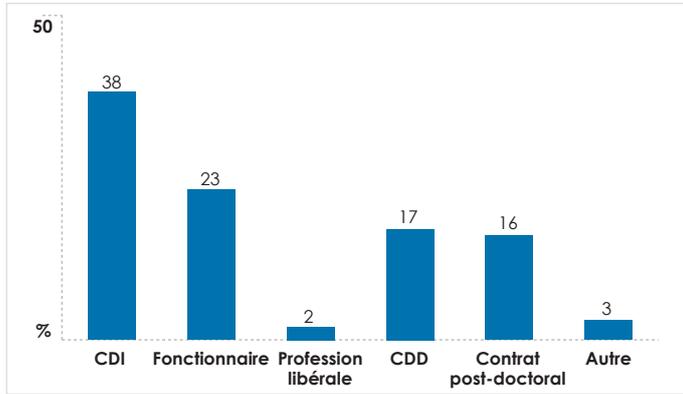


### SECTEURS D'EMPLOI DES DOCTEURS

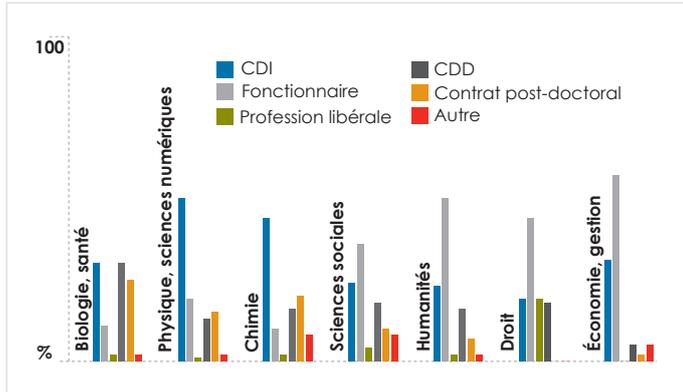


Les Contrats de travail à Durée Indéterminée (CDI) et les statuts de titulaires de la fonction publique constituent les principaux types de contrats signés par les docteurs. La proportion de CDI est beaucoup plus marquée en sciences technologiques et santé, en cohérence avec le taux d'emplois occupés dans le secteur privé dans ces disciplines. Notons que le taux de contrats post-doctoraux reste très important en sciences technologiques et santé, principalement des post-doctorats à l'étranger.

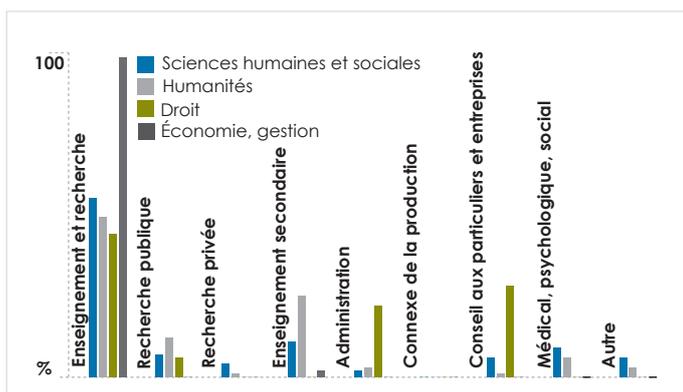
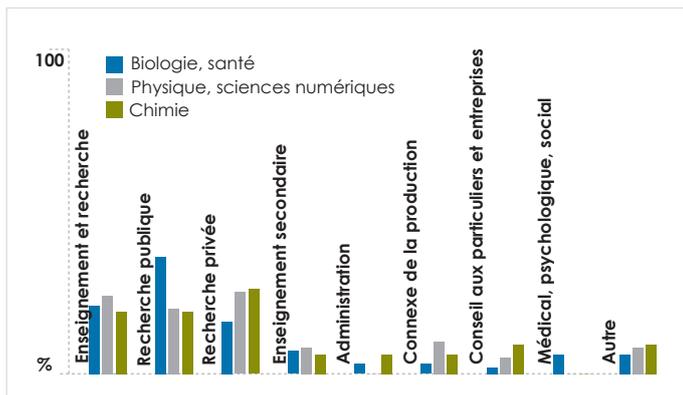
### CONTRAT DE L'EMPLOI OCCUPÉ



### CONTRAT DE L'EMPLOI OCCUPÉ PAR ÉCOLE DOCTORALE

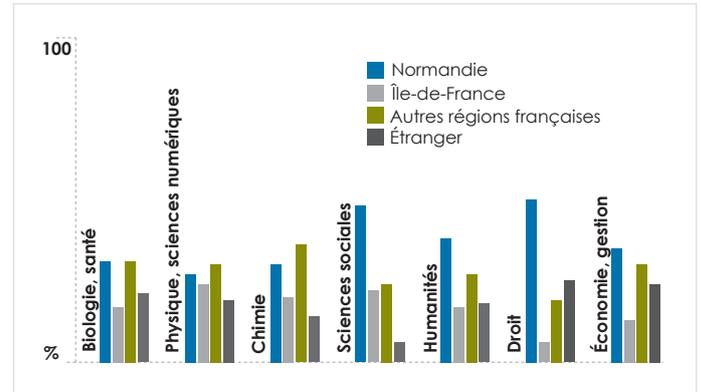


L'activité principale des docteurs normands est également fortement liée à la discipline. Les emplois occupés en sciences technologiques et santé couvrent un large panel d'activités avec en premier lieu l'enseignement et recherche et la recherche (publique et privée), contrairement aux sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion pour lesquelles les débouchés se font principalement dans l'enseignement et la recherche. Notons la proportion importante d'emplois occupés en administration et conseil par les docteurs en droit, à l'instar des données nationales collectées dans ce secteur.



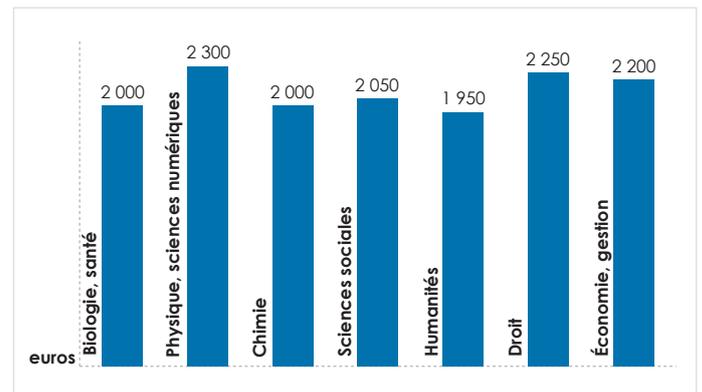
Les emplois occupés par les docteurs normands sont localisés en Normandie pour 32%, en Ile-de-France pour 20% et dans d'autres régions françaises pour 30%. 18% des docteurs occupent un emploi à l'étranger. Le fort tropisme vers l'Ile-de-France s'explique par la concentration de l'emploi scientifique dans cette région (38%). Précisons que 35 à 40% des docteurs normands sont de nationalité étrangère et qu'un peu plus de 4 sur 10 (43%) occupent actuellement un emploi à l'étranger.

### LOCALISATION DE L'EMPLOI



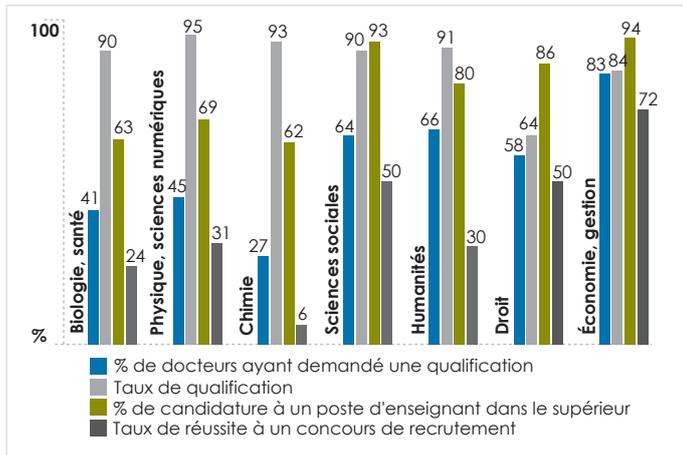
Le salaire net médian des docteurs est de 2 200 € avec des montants allant de 1 950 à 2 300 € en fonction des disciplines.

### SALAIRE MÉDIAN

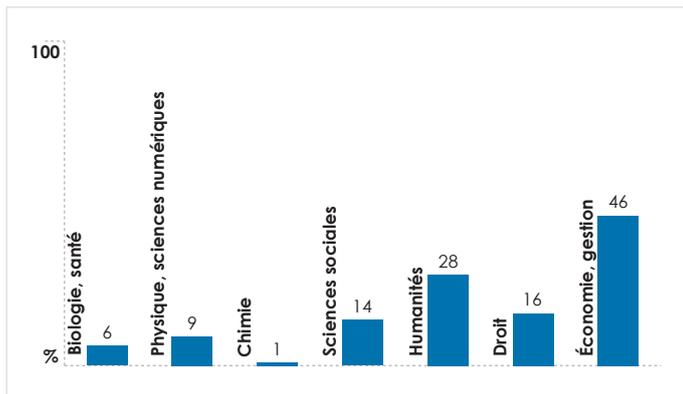


Une attention particulière a été portée sur le recrutement des docteurs en tant qu'enseignants-chercheurs. Pour rappel, ces recrutements comprennent une phase de qualification par le Conseil National des Universités (CNU), suivie de la candidature à un poste ouvert au concours au niveau national. Si les taux de qualification sont excellents quelle que soit la discipline (91% en moyenne), le nombre de docteurs candidatant (demande de qualification et candidature à un concours) est très variable en fonction des domaines scientifiques. Ceci conduit à des taux de recrutement comme enseignant-chercheur plus importants en sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion, que dans les sciences technologiques et santé (< 10%) (12% sur l'ensemble des docteurs sans distinction du recrutement dans des établissements publics ou privés).

## QUALIFICATION ET RECRUTEMENT COMME ENSEIGNANT-CHERCHEUR

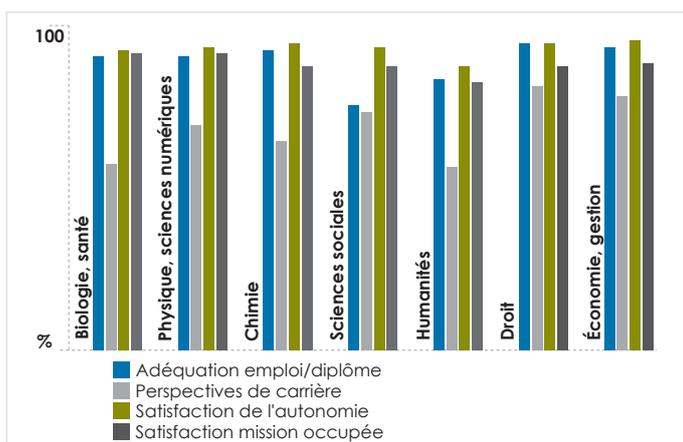


## TAUX DE RECRUTEMENT COMME ENSEIGNANT-CHERCHEUR



Les taux de satisfaction de l'emploi occupé par les docteurs normands sont excellents, que ce soit sur l'appréciation de l'adéquation de l'activité professionnelle avec le diplôme obtenu et les compétences acquises au cours du doctorat, ou l'appréciation de l'autonomie accordée dans l'emploi exercé. Seule ombre au tableau, les perspectives de carrière perçues comme insuffisantes pour près d'un docteur sur deux. Compte tenu de la diversité des emplois occupés, les causes de cette insatisfaction sont difficiles à identifier.

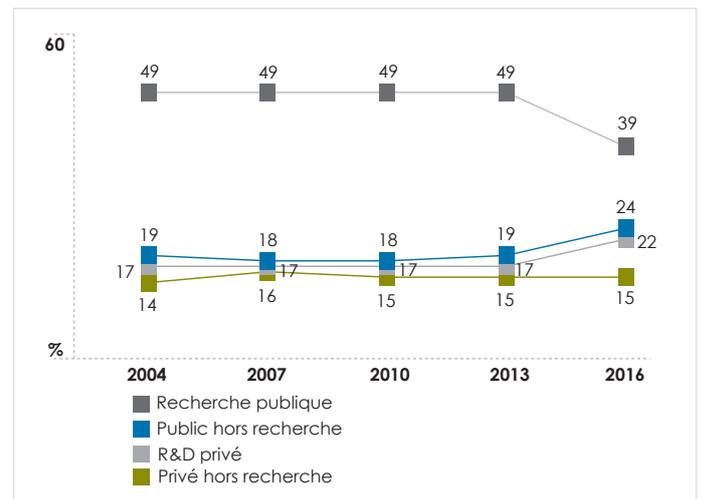
## SATISFACTION DE L'EMPLOI OCCUPÉ



Prises globalement, ces données soulignent de façon flagrante le fort contraste de l'insertion professionnelle à trois ans entre les deux grands secteurs disciplinaires : les sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion et les sciences technologiques et santé. La raison principale est la diversité des débouchés dans les domaines technologiques, à la fois dans les secteurs publics ou privés. Les docteurs en sciences humaines et sociales, droit et économie-gestion occupent des emplois très majoritairement dans la fonction publique. La baisse constatée des emplois académiques depuis quelques années va en conséquence principalement impacter ces secteurs disciplinaires.

Concernant les sciences technologiques et santé, la principale source d'inquiétude est le taux important de docteurs se déclarant en post-doctorat (15 à 25% à 3 ans), pour une grande majorité à l'étranger. Précisons que l'emploi du terme « post-doctorant » dans les enquêtes régionales ou nationales est définitivement à proscrire car il ramène systématiquement le docteur à sa formation initiale alors qu'il occupe une fonction de chercheur contractuel. Ceci est incompatible avec l'objectif collectif de considérer qu'un doctorant est en formation professionnelle et le maintien dans un statut hybride entre sa formation et son emploi, un purgatoire en attente d'un poste dans la recherche et l'enseignement académique en France.

Les données présentées ici ne constituent qu'une photo instantanée de la situation de l'emploi des docteurs normands diplômés entre 2012 et 2016. Pour rappel, les données analysées résultent du cumul de 5 enquêtes pour bénéficier d'une vue statistiquement significative. Les conclusions rapportées dans ce chapitre sont en parfaite cohérence avec les résultats des enquêtes nationales (<https://sygal.normandie-univ.fr/informations/afficher/61>). L'analyse de l'évolution de l'insertion professionnelle des docteurs au niveau national met en exergue une tendance forte. Après quinze ans de stabilité, depuis 2013 (docteurs diplômés en 2010), la proportion relative entre la fonction publique et le secteur privé connaît une rupture franche avec une chute de l'emploi en recherche publique passant de 49 à 39%. La part des docteurs en entreprise atteint actuellement 46% (24% en R&D et 22% hors recherche), avec là encore une forte disparité disciplinaire. Cette tendance marquée est le reflet de la baisse des débouchés en recherche publique et de la plus forte attractivité du secteur privé. La formation doctorale doit pleinement prendre en compte cette évolution de l'emploi des docteurs et diversifier son offre de formation pour l'ouvrir vers d'autres métiers et promouvoir le doctorat auprès du secteur socio-économique.



# Perspectives

Sous l'égide de Normandie Université et avec les concours des établissements et des Écoles Doctorales, la formation doctorale en Normandie s'est structurée depuis 2015 et offre aujourd'hui les conditions favorables à la montée en puissance du doctorat en Normandie et à son rayonnement. La réussite à cet enjeu majeur pour les établissements normands dépendra de notre capacité collective à répondre maintenant aux défis suivants :

## Gommer les distances

À l'instar des difficultés rencontrées dans les formations en master, les distances entre sites universitaires ne favorisent pas les échanges entre doctorants et le développement d'un sentiment d'appartenance à un espace doctoral commun. Ceci nécessitera la mise en œuvre de formations à distance (salles visioconférence dédiées, MOOC) et de procédures de soutien au déplacement des doctorants (aides au déplacement, transports en commun gratuits ...).

## Attractivité de la formation doctorale

Au même titre que l'attractivité des laboratoires, l'attractivité d'une formation doctorale dépend de sa qualité et de sa réputation.

Avec le soutien des services des relations internationales, le collège doctoral doit participer à des salons en France et à l'étranger pour augmenter la visibilité et l'attractivité de la formation doctorale. Au niveau local, cette communication doit également s'adresser à nos propres étudiants pour que le doctorat devienne une ambition pour tous. Ceci passe par une intervention plus forte des acteurs de la formation doctorale dans des forums d'étudiants et l'intervention auprès des étudiants de master.

Il faut susciter à l'égard de l'offre de formation doctorale proposée par Normandie Université un sentiment de confiance de la part des étudiants qui envisagent de s'inscrire en doctorat, des doctorants en cours de formation, des docteurs et des futurs employeurs (publics et privés). Ceci passe par la mise en œuvre d'une démarche d'amélioration continue et d'une certification (ISO 9001-2015) du "management par la qualité de la formation doctorale". L'objectif de cette démarche n'est en aucun cas de garantir la "qualité" des thèses de doctorat de Normandie Université, ceci relève de la responsabilité des laboratoires et est validée par le jury de la thèse. Ce management par la qualité concerne l'ensemble des dispositifs doctoraux dédiés à la sélection des candidats à une thèse, au suivi et à l'accompagnement des doctorants, et les dispositifs permettant de repérer et remédier rapidement aux dysfonctionnements ou difficultés rencontrées. Ce management doit également s'appuyer sur des bilans statistiques pertinents, accessibles à tous et régulièrement actualisés.

## Augmenter le nombre de contrat doctoraux

L'augmentation du nombre de docteurs formés en région doit se poursuivre. Un travail spécifique devra être entrepris notamment au niveau d'une mobilisation des financements de thèses CIFRE actuellement insuffisante mais également au ni-

veau des co-tutelles internationales. Le recours à des financements par des entreprises, associations et organismes publics doit être amplifié (fondation, mécénat). Cela passe là aussi par des campagnes actives de communication vers le monde socio-économique et leur implication plus forte dans la formation doctorale.

## Ouverture à l'international

Mis à part les soutiens à la mobilité des doctorants accordés par les Écoles Doctorales, l'ouverture du doctorat à l'international est principalement à ce jour le fruit d'initiatives des laboratoires (échanges, co-tutelles, programmes internationaux) et non d'une politique volontariste des établissements et des Écoles Doctorales. Les projets d'Écoles Universitaires et de Recherche devraient constituer des leviers importants vers cette ouverture des Écoles Doctorales hors de France. Des accords-cadres doivent être mis en place avec des universités étrangères pour faciliter les échanges de doctorants, à l'instar des récents accords avec l'Université de Prague dans les disciplines physique-matériaux et du projet de réseau doctoral européen en création artistique porté par les écoles d'arts.

## Ouverture vers le monde socio-économique

La reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et les dispositifs incitatifs nationaux créent les conditions favorables à une meilleure reconnaissance et donc insertion des docteurs en entreprises et structures non académiques. Avec les relais de l'Agence du Développement de Normandie et des filières professionnelles, il faut désormais communiquer sur les atouts des docteurs auprès du monde socio-économique. Si l'expertise et la rigueur scientifique sont les atouts incontestés des docteurs, ils ont aussi appris à gérer en autonomie un projet complexe dans un contexte d'incertitude et un environnement international, à assurer de la veille scientifique, à développer leur sens critique et leur capacité d'innovation. Ces compétences transverses sont indispensables pour les cadres dans tous les métiers de l'entreprise et plus largement du secteur socio-économique. Le doctorat est une véritable expérience professionnelle de trois à quatre ans accompagnée d'une formation doctorale préparant à l'insertion dans le monde socio-économique. Nous en sommes convaincus. Il faut maintenant en être fier et le faire savoir. En complément, le collège doctoral de Normandie Université doit être partenaire de rencontres entre entreprises et doctorants, notamment les forums d'emploi (« PhD Talent Career Fair », forums des Industries de Santé ...).

Les données sur l'insertion professionnelle des docteurs doivent nous alerter sur la nécessité impérieuse de conduire une politique plus active et consacrer plus de moyens pour sensibiliser et mieux préparer les doctorants au marché de l'emploi non académique et à l'évolution des métiers. Cela doit devenir notre objectif prioritaire.









Normandie Université

ESPLANADE DE LA PAIX / CS 14032 / 14032 CAEN CEDEX 5  
tél. +33 (0)2 31 56 69 57 fax +33 (0)2 31 56 69 51  
communication@normandie-univ.fr [www.normandie-univ.fr](http://www.normandie-univ.fr)